DÉFI SPORTIF
ALTERGO

GUIDE DU BÉNÉVOLE 2024

Table des matières

À propos du Défi sportif AlterGo **3**
Cette année, en chiffres ! **4**
Politique d'âge pour être bénévole **5**
Être bénévole au Défi sportif AlterGo c'est : **5**
Rencontre générale des bénévoles 6
Fête des bénévoles 6
Infolettre d'AlterGo 7
Droits et responsabilités **7**
Engagements de l'organisation 8
Droits d'un bénévole 8
Responsabilités d'un bénévole 9
Informations pratiques **9**
Développement durable 11
Transport en commun 12
Stationnement 12
Santé 12
Mesures sanitaires 12
Accréditation et t-shirt 13
Vestiaires 14
Repas et détente 14
En cas de situation d'urgence 15
Relations avec les médias 17
Les règles de conduite 18
Les formes d'abus 19
Les fautes et le principe de gradation des sanctions 20
En cas de situation problématique **20**

À propos du Défi sportif AlterGo

Créateur d'accessibilité depuis 1984 !

Ça y est, on se prépare pour le prochain Défi sportif AlterGo! Nous vous donnons rendez-vous pour la 41e édition qui sera notamment marquée par un retour du rugby en fauteuil roulant dans notre programmation.

Performances à couper le souffle, sourires à profusion et du plaisir à volonté, c'est ce que nous vous garantissons du 26 avril au 5 mai !

D'envergure internationale, le Défi sportif AlterGo est le seul événement à rassembler depuis 41 ans des athlètes de l'élite et de la relève, de toute limitation fonctionnelle.

Pour consulter l'horaire complet et voir la webdiffusion : defisportif.com

Cette année, en chiffres !

DÉFI SPORTIF
ALTERGO

26 avril au 5 mai 2024

Près de 6000 athlètes
des volets élite, développement et scolaire.

Tous types de déficiences

10 sports

20 pays
6 provinces
10 régions

110 établissements scolaires

1000 bénévoles

Politique d’âge pour être bénévole

Moins de 12 ans :

Ne peuvent être bénévoles. Sur autorisation seulement, ils peuvent accompagner un parent qui est lui-même bénévole, mais ne seront pas considérés comme bénévoles.

12 à 15 ans :

Ils sont considérés comme des bénévoles à part entière, mais doivent être sous la responsabilité d’un adulte répondant qui est sur le site en même temps qu’eux.

16 ans et plus :

Ils sont considérés comme des bénévoles à part entière et autonomes. Certains postes de bénévolat exigent d’avoir 18 ans ou plus (ex. : chauffeur, préposé à la cafétéria en soirée).

Durée de l’engagement bénévole

Le Défi sportif AlterGo demande à ses bénévoles de s’engager pour un minimum de 4 h pendant l’événement. Cet engagement peut être atteint en une ou plusieurs plages horaires, en une ou plusieurs journées.

Être bénévole au Défi sportif AlterGo c’est :

Rencontre générale des bénévoles

Venez en apprendre davantage sur le Défi sportif AlterGo 2024 et participez au coup d'envoi de la 41e édition ! Recommandée pour tous, la rencontre générale des bénévoles est particulièrement importante pour les nouveaux bénévoles.

Samedi 20 avril 2024 à 10 h 30

Aréna Michel-Normandin
850, avenue Émile-Journault, Montréal, H2M 2E2
Métro : Crémazie, autobus 146 direction Est

Fête des bénévoles

Vendredi 31 mai 2024 à 18 h

Hôtel Universel Montréal
5000, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1V 1A1
Métro : Viau, autobus 136

Tous les bénévoles du Défi sportif AlterGo sont invités à une soirée festive pour célébrer en grand !

- Réservée aux bénévoles uniquement ;
- Admission gratuite ;
- Inscription en mai ;
- Buffet et soirée dansante ;
- Prix de présence.

On vous y attend en grand nombre !

Infolettre d'AlterGo

Pour ne rien manquer des nouvelles d'AlterGo et du Défi sportif AlterGo, abonnez-vous à l'infolettre L'Accessible.

Publiée mensuellement, L'Accessible vous permettra d'en savoir plus sur les activités de l'organisation. Durant le Défi sportif AlterGo, des éditions spéciales quotidiennes seront également envoyées. C'est la meilleure façon de tout savoir ce qui se passe sur les différents sites de compétition !

L'ACCESSIBLE ALTERGO

Le formulaire d'inscription est disponible à ce lien : https://bit.ly/laccessible.

Droits et responsabilités

Conformément à la mise en place de la *Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité*, le Défi sportif AlterGo s'est doté d'une procédure de gestion des situations de harcèlement et d'abus.

Pour plus d'information sur cette procédure, veuillez consulter notre site web.

Le bénévolat repose sur une relation de confiance et de respect entre le bénévole et l'organisation. Il s'agit d'un engagement réciproque basé sur des droits et obligations respectifs :

- La responsabilisation des bénévoles et des athlètes envers la sécurité et le bien-être de tous ;
- Le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale ;
- La tolérance zéro envers toute forme de violence physique, verbale ou psychologique, de harcèlement et d'agression sexuelle.

Engagements de l'organisation

- Offrir un encadrement de qualité et une formation adaptée à tous les bénévoles ;
- Fournir à tous les bénévoles des services contribuant le mieux possible à leur bien-être ;
- Reconnaître l'engagement de tous les bénévoles ;
- Porter une attention rapide et discrète aux situations problématiques qui lui seront présentées ;
- Traiter de façon confidentielle toutes les situations problématiques avec les bénévoles, sauf en cas de situations particulières.

Droits d'un bénévole

- Bénéficier d'une information claire sur l'organisation, ses objectifs, son fonctionnement et sur l'activité de bénévolat, ainsi que la formation ;
- Choisir la durée et les tâches liées à son engagement lors de son inscription ;
- Avoir la possibilité de s'adresser à une personne de référence pour toute question concernant l'activité ou pour toute situation problématique ;
- Avoir accès aux services destinés aux bénévoles (repas, accréditation, etc.);
- Être reconnu pour son engagement bénévole (fête des bénévoles, soirée de reconnaissance, etc.).

Responsabilités d'un bénévole

- Être accueillant (le sourire est contagieux !)
- Respecter et promouvoir la mission du Défi sportif AlterGo;
- Respecter son engagement ;
- Se renseigner sur l'événement et les compétitions pour être un bon ambassadeur du Défi sportif AlterGo;
- Respecter les règles de conduite (voir page 19) ;
- Faire preuve de bon sens, aucune forme d'abus ne sera tolérée (voir page 20).

Une procédure de sanction est prévue pour les bénévoles qui manqueraient à leurs responsabilités (selon la gravité du cas).

Informations pratiques

Liste des sites de bénévolat

Aéroport de Montréal (YUL)
975, boul. Roméo-Vachon Nord, Dorval H4Y 1H1
Métro : Berri-UQAM ou Lionel-Groulx, Navette 747

Aréna Howie-Morenz (HM)
8650, avenue Querbes, Montréal H3N 2X4
Métro : Parc, autobus 80 direction Nord

Aréna Michel-Normandin (CSCR - Aréna Michel-Normandin)
850, avenue Émile-Journault, Montréal, Qc, H2M 2E2
Métro Crémazie, autobus 146 direction Est

Aréna Maurice-Richard (AMR)
2800, rue Viau, Montréal, Qc, H1V 3J3
Métro Viau

Centre sportif Édouard-Montpetit (EM)
260, rue De Gentilly Est, Longueuil J4H 4A4
Métro : Longueuil–Université-de-Sherbrooke, autobus 8, 28 ou 88

Centre sportif Jean-Rougeau (JR)
8000, rue de Normanville, Montréal (Québec) H2R 2V6
Métro : Jarry, autobus 193

Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR)
1000, avenue Émile-Journault, Montréal H2M 2E7
Métro : Crémazie, autobus 146 direction Est

Hôtel Delta Montréal par Marriott
475, avenue du Président-Kennedy, Montréal H3A 1J7
Métro : Place-des-Arts

Hôtel Universel Montréal
5000, rue Sherbrooke Est, Montréal H1V 1A1
Métro : Viau, autobus 136

Parc Jarry (PJ)
Stationnement de la rue Jarry Ouest, au coin de la rue de l'Esplanade
Montréal, Qc, H2R 2V7
Métro : De Castelnau

Sandman Hôtel Montréal-Longueuil
999, rue de Sérigny, Longueuil, Qc, J4K 2T1
Métro : Longueuil–Université-de-Sherbrooke

Développement durable

Dans une optique de développement durable, le Défi sportif AlterGo encourage les bénévoles à utiliser le transport en commun et à **apporter une gourde** qui pourra être remplie sur place. La contribution de chacun aux mesures écoresponsables, comme le tri des matières résiduelles, est fortement recommandée. Grâce à ces gestes simples, l'empreinte écologique de notre événement sera améliorée encore cette année !

Transport en commun

À noter que le Défi sportif AlterGo ne rembourse pas les titres de transport des bénévoles, à l'exception des titres pour la navette 747 pour les bénévoles de l'équipe de l'aéroport. Si vous utilisez cette navette, veuillez garder votre reçu et le présenter au gérant de site.

Stationnement

Les bénévoles ont accès gratuitement à du stationnement sur chacun des sites. Consultez le responsable de votre équipe bénévole pour connaître le mode de fonctionnement du stationnement de votre site.

Santé

Pendant toute la durée des compétitions, un service de premiers soins est assuré par l'équipe Kinatex. Ce service est disponible pour les athlètes, les bénévoles et les visiteurs au besoin.

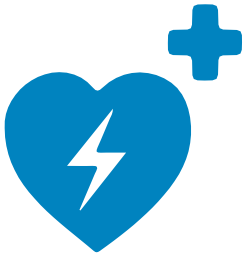

Pour recevoir l'aide d'un secouriste, demandez à un responsable d'équipe ou à une personne détenant un « walkie talkie ».

Mesures sanitaires

Le comité organisateur du Défi sportif AlterGo a pour priorité la santé de tous les participants et s'engage à créer un environnement de compétition sécuritaire pour tous.

Il se pourrait que certaines mesures sanitaires particulières soient mises en place pour certains participants inscrits afin de respecter les protocoles des fédérations sportives partenaires. Les détails seront communiqués directement aux bénévoles concernés.

Bureau d'accréditation

Le bureau d'accréditation est **situé à l'aréna Michel-Normandin**, juste à l'ouest du Complexe sportif Claude-Robillard (même stationnement).

Nul besoin d'arriver avant l'heure indiquée à votre horaire ; celui-ci prévoit le temps nécessaire pour récupérer votre accréditation et rencontrer votre responsable.

Heures d'ouverture

Vendredi 26 avril	10 h à 16 h
Samedi 27 avril	8 h à 17 h
Dimanche 28 avril	8 h à 17 h
Lundi 29 avril	8 h à 17 h
Mardi 30 avril	8 h à 17 h
Mercredi 1er mai	8 h à 17 h
Jeudi 2 mai	8 h à 17 h
Vendredi 3 mai	7 h 30 à 14 h
Samedi 4 mai	8 h à 12 h
Dimanche 5 mai	8h à 12h

Accréditation et t-shirt

En tant que bénévole, vous recevrez une carte d'accréditation ainsi qu'un t-shirt.

Le **t-shirt rouge** (ci-contre) et la carte d'accréditation sont obligatoires durant vos heures de bénévolat.

- Pour les bénévoles œuvrant au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), la carte et le t-shirt vous seront remis au bureau d'accréditation.

- Pour les bénévoles œuvrant sur les autres sites, le tout vous sera remis sur place par votre gérant de site, le premier jour de votre bénévolat.

Vestiaires

Au Complexe sportif Claude-Robillard, nous vous recommandons d'utiliser les casiers des vestiaires du rez-de-chaussée. Veuillez apporter un cadenas à cet effet. Vous ne pourrez pas apporter votre manteau ou vos sacs sur le plateau sportif.

Sur les autres sites, vous aurez possiblement accès à un casier ou à un endroit pour laisser vos objets personnels.

Dans tous les cas, il est recommandé de garder vos objets de valeur avec vous. Le Défi sportif AlterGo n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Repas et détente

Pendant toute la durée de l'événement, des repas variés et équilibrés sont offerts aux bénévoles qui travaillent pendant au moins 5 heures sur chacun des sites.

Des coupons repas seront distribués chaque jour, par le responsable de votre équipe de bénévoles, en fonction du nombre d'heures de bénévolat effectué.

Cafétéria

Au Complexe sportif Claude-Robillard, la cafétéria est située dans le couloir côté sud (salle polyvalente / 1.06).

On peut y accéder par l'entrée sud du complexe sportif (qui donne sur le stationnement).

Collation matinale	**7 h 00 à 9 h 00**
Dîner	**11 h 30 à 14 h 30**

Sur les autres sites de compétitions, le gérant de site vous indiquera où se

donneront les repas. Les heures de repas dépendent des horaires des compétitions.

En cas de situation d'urgence

Les rôles

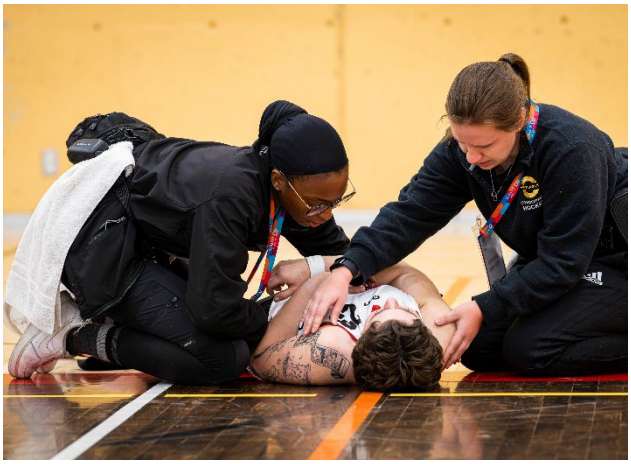

- Premier intervenant : personne se trouvant sur le site d'un incident ou qui découvre un individu en détresse.
- Médical : secouriste, membre de l'équipe Kinatex pour le Défi sportif AlterGo.
- Équipe du Défi sportif AlterGo : employé, stagiaire ou un bénévole ayant un poste de gérant-régisseur-responsable. Ces personnes portent un chandail bleu.
- Responsable du site : employé de l'infrastructure du site (ex. : employé de la Ville au Complexe sportif Claude-Robillard).

Urgence médicale

1. Le premier intervenant avise immédiatement le personnel médical ou quelqu'un de l'équipe du Défi sportif AlterGo de la situation. Aucune décision d'appeler une ambulance ou un transport vers un centre médical ne doit être prise sans l'autorisation du responsable médical du site, sauf si la vie de l'individu est en danger.
2. Le personnel médical prend les décisions pour la suite des choses.

Urgence grave où la vie d'un individu est en danger

1. Le premier intervenant appelle directement le 9-1-1 si le personnel médical n'est pas à proximité.
2. Ensuite, il avise immédiatement le personnel médical et l'équipe du Défi sportif AlterGo de la situation.
   a. Les ondes radio seront dès lors réservées aux communications pour la situation d'urgence.
   b. Une cellule de crise sera mobilisée par l'équipe du Défi sportif

AlterGo, selon le protocole établi, et sera responsable de coordonner la suite des choses.

3. Les équipes bénévoles restent en place jusqu'à ce que les responsables les libèrent.

En cas d'évacuation

1. Suivre le plan d'évacuation du site ou de l'infrastructure.

2. La personne-ressource du site donne les consignes. L'équipe du Défi sportif AlterGo collabore avec cette personne pour transmettre les informations aux athlètes et aux bénévoles.

En cas d'un enfant perdu de vue

1. Le premier intervenant avise immédiatement quelqu'un de l'équipe du Défi sportif AlterGo de la situation. L'information sera transmise au gérant de site.

2. Les ondes radio seront dès lors réservées au gérant de site qui dirigera les opérations de recherche.

3. Le gérant de site informera les équipes de bénévoles du déploiement nécessaire pour les recherches.

Toute autre situation de crise

1. Le premier intervenant avise l'équipe du Défi sportif AlterGo de la situation.

2. Une cellule de crise sera mobilisée par l'équipe du Défi sportif AlterGo selon le protocole établi.

Cellule de crise et communication

La cellule de crise prend le contrôle de la chaîne de communication.

Toute demande d'information de la part d'un journaliste doit être transmise au département des communications et marketing d'AlterGo (même s'il s'agit uniquement d'une demande d'information et non d'une entrevue).

Aucune information en lien avec l'événement ne doit être diffusée sur les

médias sociaux. Le département des communications assurera la diffusion des informations officielles.

Relations avec les médias

Les relations avec les médias relèvent du département des communications et marketing d'AlterGo. Seules les personnes autorisées peuvent accorder des entrevues aux médias au nom du Défi sportif AlterGo. Les bénévoles ne devraient pas accorder d'entrevue avant, pendant et après l'événement sans en avoir préalablement discuté avec l'équipe d'AlterGo.

Le département des communications et marketing peut être rejoint à la salle de presse du Défi sportif AlterGo (salle de lutte, 1.02 du Complexe sportif Claude-Robillard).

Les règles de conduite

Les athlètes d'ici et d'ailleurs sont nombreux à souligner et apprécier le professionnalisme des bénévoles. Pour préserver la réputation d'excellence du Défi sportif AlterGo, voici quelques règles de conduite à respecter:

- Responsabilités d'un bénévole (voir page 8)
- Respecter les consignes de fonctionnement :
    - Suivre les formations proposées, lorsque nécessaire ;
    - Être ponctuel, arriver à l'heure demandée ;
    - Aviser le responsable de tout changement de disponibilités, d'absence ou de retard ;
    - Respecter les consignes données par les responsables sur place ;
    - Exécuter les tâches avec sérieux ;
    - Collaborer avec les autres bénévoles et l'équipe du Défi sportif AlterGo ;
    - Rester disponible en tout temps pendant vos heures de bénévolat ;
    - S'ajuster en fonction des changements de dernière minute ;
    - Accepter les temps morts et les périodes d'attente, les tâches bénévoles n'étant pas toujours en continu ;
    - Prendre des pauses repas (30 minutes) au moment proposé par le responsable ;
    - **Idéalement, s'assurer d'être en présence d'une troisième personne dans les endroits clos, pour éviter de se trouver seul en présence d'un athlète ou d'un autre bénévole.**
- En tout temps, être poli et avenant envers le public, les athlètes, les autres bénévoles et les personnes responsables de l'événement :
    - Éviter de « texter », écouter de la musique ou parler au téléphone pendant vos heures de bénévolat ;
    - L'utilisation et l'affichage de photos et vidéos prises durant le Défi sportif AlterGo doivent être respectueux des personnes qui y figurent, tout particulièrement sur les médias sociaux ;

    - Avoir une bonne hygiène corporelle et porter des vêtements appropriés pour le poste occupé.
- La consommation de drogues et d'alcool est strictement interdite avant et
  pendant les heures de bénévolat. Le vapotage est interdit à l'intérieur.

Si, malheureusement, ces règles de conduite ne sont pas respectées, une procédure de sanction sera envisagée. Voir la section « Les fautes et le principe de gradation des sanctions » (page 21).

Les formes d'abus

Violence physique : actes dirigés vers un ou plusieurs individus, intentionnellement ou non, qui ont pour effet de provoquer des blessures ou dela souffrance physique, pouvant même engendrer de la souffrance psychologique (ex.: voie de fait, vol qualifié, etc.).

Agression sexuelle : geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par une manipulation affective ou du chantage. Ce geste porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, ainsi qu'à la sécurité de la personne.

Violence psychologique : comportement répétitif, intentionnel ou non, qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard, posture, etc.) de façon active ou passive, directe ou indirecte dans le but d'atteindre l'autre personne et de la blesser sur le plan émotionnel.

Violence verbale : se manifeste par des éclats de voix, des cris, des hurlements, des propos, des intonations, des injures, du sarcasme, des menaces, etc. pouvant affecter sérieusement l'ordre psychologique d'un individu et même compromettre son développement.

Délits contre les biens : regroupent les vols, les recels, les destructions et les dégradations sur des objets. Cette forme de violence peut avoir un impact psychologique pour les personnes qui en sont victimes.

Les fautes et le principe de gradation des sanctions

Faute légère :
Exemple : non-disponibilité, usage excessif des services offerts, manque d'hygiène, non-respect des consignes.
Conséquences : un premier avertissement verbal du responsable et une note au dossier, suivi d'un second avertissement de la coordonnatrice des relations avec les bénévoles et une note au dossier. Ultimement, au troisième avertissement, il sera demandé au bénévole de quitter le Défi sportif AlterGo.

Faute sérieuse :
Exemple : irrespect.
Conséquences : un avertissement de la coordonnatrice des relations avec les bénévoles et une note au dossier. Au deuxième avertissement, le bénévole doit quitter le Défi sportif AlterGo.

Faute grave :
Exemple : violation de la politique d'intégrité, violence, abus, vol.
Conséquences : le bénévole doit quitter les lieux et ne pourra plus proposer sa candidature en tant que bénévole pour le Défi sportif AlterGo.

En cas de situation problématique

- Pour signaler une situation problématique, le bénévole doit en discuter avec le responsable de son secteur.
- Si cela est impossible, il peut communiquer directement avec la coordonnatrice des relations avec les bénévoles.
- Si la situation est majeure, il peut aussi communiquer avec le directeur du Défi sportif AlterGo.

Dans tous les cas, les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Toutefois, lorsque la situation nécessite une action ou un examen plus approfondi de la part du Défi sportif AlterGo, la permission de communiquer avec d'autres personnes impliquées est demandée au bénévole.

Lorsque les circonstances l'exigent, la protection des renseignements personnels peut être limitée dès lors que :

- La divulgation fait état d'actes illégaux ;
- La divulgation révèle l'existence d'une menace imminente de préjudice grave ou d'une menace à la santé et à la sécurité du public ;
- La divulgation est faite de mauvaise foi, avec une intention vexatoire ou nuisible ;
- Les renseignements seront utilisés lors d'une poursuite judiciaire.

Remerciements

Nous tenons sincèrement à vous remercier pour votre temps et votre dévouement en tant que bénévole pour le Défi sportif AlterGo 2024. Votre soutien est précieux pour nous et nous apprécions vraiment votre engagement.

Merci à nos partenaires

Grands Partenaires

Montréal

Québec

Partenaires Or

Canada

COGECO MEDIA

Loto Québec

RDS

stm

TD

Partenaires Argent

Bourassa Savaria FONDATION

TOURISME / MONTRÉAL

DÉFI SPORTIF ALTERGO